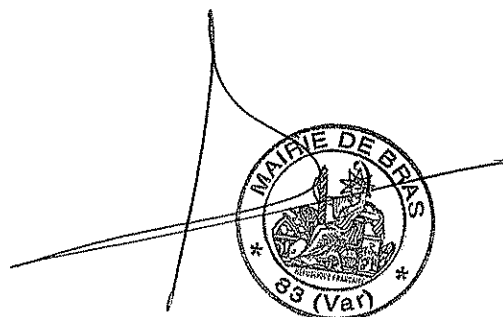


BRAS

Plan d'Occupation des Sols REVISION

Liste des Servitudes

Approuvée par D.C.M du 25 Septembre 1997



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

S.U.A.E./E.G.M.

PLAN AU 1 / 25 000

3444 0 - 3444 E

DATE DE MISE A JOUR DES SERVITUDES

05/06/97

BRAS

83021

<p>AS1.</p>	<p>Eaux Servitudes attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu de l'article L.20 du code de la santé publique et du décret n° 61.859 du 1er août 1961, modifié par le décret n° 67.1093 du 15 décembre 1967, pris pour son application. Servitudes attachées à la protection des eaux minérales instituées en application des articles L.736 et suivants du code de la santé publique.</p> <p>----- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales Avenue Lazare Carnot 83072 TOULON CEDEX</p>	<p>Périmètres de protection des forages Saint Acquidé (arrêté préfectoral du 21/11/91)</p>
<p>I1..</p>	<p>HYDROCARBURES Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipelines d'intérêt général instituées en application de l'article 11 de la loi n° 59.645 du 16 mai 1959 pris pour l'application dudit article 11. Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipelines instituées en application de la loi n° 49.1060 du 2 août 1949, modifiée par la loi n° 51.712 du 7 juin 1951, et du décret du 8 juillet 1950, modifié par le décret n° 63.82 du 4 février 1963 (I.R.A.P.I.L.).</p> <p>----- Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche et de l'Environnement Subdivision de Toulon 1041 avenue de Draguignan 7.L1. Toulon Est R.P. 337 83077 TOULON CEDEX 9</p>	<p>Servitude de passage à 12 mètres (pipeline La Mède-Puges/Argens).</p>
<p>I3..</p>	<p>GAZ Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application de l'article 12 modifiée de la loi du 15 juin 1906, de l'article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925, de l'article 35 de la loi n° 46.608 du 8 avril 1946 modifiée, de l'article 25 du décret n° 64.481 du 23 janvier 1964.</p> <p>----- Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche et de l'Environnement Subdivision de Toulon 1041 avenue de Draguignan 7.L1. Toulon Est R.P. 337 83077 TOULON CEDEX 9</p>	<p>Canalisations de transport de gaz. Artère Provence-Côte d'Azur ø 400.</p> <p>----- G.D.F. Région Méditerranée Exploitation Transport 5, rue de Lyon 13015 MARSEILLE</p>



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

S.U.A.E./E.G.M.

PLAN AU 1 / 25 000		DATE DE MISE A JOUR DES SERVITUDES	
3444 0 - 3444 E		05/06/97	BRAS
			83021

A1.. FORETS Servitudes de protection des forêts soumises au régime forestier et instituées en application des art. L.151.1 à L.151.6, L.342.2, L.151.1, R.151.3 à R.151.5 du code forestier.
Monsieur le Chef du Centre de l'Office National des Forêts Le France Entrée E 44 avenue du Général Nogues 83000 TOULON

Forêt communale de BRAS.

AC1. MONUMENTS HISTORIQUES Mesures de classement et d'inscription prises en application des articles 1er à 5 de la loi du 31/12/13 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue. Périmètres de protection éventuellement délimités par décrets en Conseil d'Etat en application de l'article 1er alinéas 2 et 3 de la loi du 31/12/13, autour des monuments historiques classés ou inscrits. Zones de protection des monuments historiques créées en application de l'article 28 de la loi du 2/05/30 modifiée. Périmètres de protection des monuments historiques classés ou inscrits et portés sur la liste visée ci-dessus, tels qu'ils résultent des dispositions combinées des articles 1er et 13 bis de la loi du 31/12/13.

Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture Agence de Toulon DPE du Var 83041 TOULON

MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES: périmètre de protection des parcelles n° 354p, comprenant les vestiges d'un four à pain, et 356n, comprenant les vestiges d'une villa antique, lieu-dit "Muscapau" section A sur la commune de TORRES ; monument historique classé [3/06/57].

AC1. MONUMENTS HISTORIQUES Mesures de classement et d'inscription prises en application des articles 1er à 5 de la loi du 31/12/13 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue. Périmètres de protection éventuellement délimités par décrets en Conseil d'Etat en application de l'article 1er alinéas 2 et 3 de la loi du 31/12/13, autour des monuments historiques classés ou inscrits. Zones de protection des monuments historiques créées en application de l'article 28 de la loi du 2/05/30 modifiée. Périmètres de protection des monuments historiques classés ou inscrits et portés sur la liste visée ci-dessus, tels qu'ils résultent des dispositions combinées des articles 1er et 13 bis de la loi du 31/12/13.

Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture Agence de Toulon DPE du Var 83041 TOULON



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

S.U.A.E./E.G.M.

PLAN AU 1 / 25 000 3444 0 - 3444 E	DATE DE MISE A JOUR DES SERVITUDES 05/06/97	BRAS 83021
<p>14..</p> <p>ELECTRICITE Perimetres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application de l'article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906; de l'article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925; de l'article 33 de la loi n. 46.628 du 8 avril 1946 modifiée; de l'article 25 du décret n. 64.481 du 23 janvier 1964.</p> <p>Monsieur le Directeur d'E. D. F. Energie Méditerranée Groupe d'Exploitation Transport Méditerranée Z.A.C. des Chabauds 13320 BOND BEL AIR</p>		<p>Ligne 63 BV LE VAL-SAINT MAXIMIN. Réseaux de distribution publique M.T. et B.T. E.D.F. Subdivision de Brignoles 17 boulevard du Marechal Foch B.P. 150 83170 BRIGNOLES</p>

